

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2022/16/09/10

Date de convocation :

12/09/2022

Objet de la délibération :

Achat d'un terrain

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

23/09/2022

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

12/09/2022

- que le nombre des membres en exercice est de 13.

Le Maire



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney  
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le seize septembre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

**Présents :** Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING – Guillaume CRETIN - Romuald TAUVERON – William RUSTERHOLTZ – David MARTIN – Jean-Michel CLEMENT - Gwénaél LE GALLO

**Absents excusés :** Mégane GAUTHIER - Nicolas DEAU – Stéphane LOGUIOT – Éric CLEMENT – David MARTIN

**Absent non excusé :** John WETZEL

**Procuration :** Mégane GAUTHIER à Romuald TAUVERON  
Nicolas DEAU à Gwénaél LE GALLO  
Stéphane LOGUIOT à Guillaume CRETIN  
Éric CLEMENT à Sonia DESTAING

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Romuald TAUVERON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mme MARLE (née COULON) Geneviève a mis en vente un terrain (verger) cadastré 220 C 34 d'une superficie de 33.50 ares au prix de 5500 € net vendeur hors frais notariés.

Ce terrain est le passage obligé des eaux usées et des eaux de pluies de la commune qui mène à la station d'épuration. L'entretien de ce terrain permettrait, en outre une meilleure évacuation des eaux de pluie.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'acquérir le terrain pour la somme de cinq mille cinq cent euros net vendeur hors frais notariés et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents afférents à cet achat.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire,  
Romuald TAUVERON